



**ÉCOLE  
DES MÉTIERS**  
DIJON MÉTROPOLE

*L'excellence par l'alternance*



## RÈGLEMENT D'EXAMEN

<b>Brevet professionnel Arts du service et commercialisation en restauration</b>			<b>CFA ou section d'apprentissage habilitée, formation professionnelle continue dans un établissement public</b>		<b>Candidats de la voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité</b>		<b>CFA ou section d'apprentissage non habilitée Enseignement à distance Formation professionnelle continue en établissement privé</b>	
Épreuves	Unités	Coef	Forme	Durée	Forme	Durée	Forme	Durée
E.1 - Conception et organisation de prestations de restauration	<b>U. 10</b>	<b>4</b>	Ponctuelle écrite	2 h 30	CCF		Ponctuelle écrite	2 h 30
E.2 - Commercialisation et service	<b>U. 20</b>	<b>12</b>	CCF pratique	5 h	CCF		Ponctuelle pratique	5 h
E.3 - Gestion de l'activité de restauration	<b>U. 30</b>	<b>5</b>	Ponctuelle orale	30 min	CCF		Ponctuelle orale	30 min
E.4 - Langue vivante étrangère (*)	<b>U. 40</b>	<b>4</b>	CCF Orale	15 min + 5 min préparation	CCF	15 min	Ponctuelle orale	15 min + 5 min de préparation
E.5 - Arts appliqués à la profession	<b>U. 50</b>	<b>1</b>	Ponctuelle écrite	1 h	CCF		Ponctuelle écrite	1 h
E.6 - Expression française et ouverture sur le monde	<b>U. 60</b>	<b>3</b>	Ponctuelle écrite	3 h	CCF		Ponctuelle écrite	3 h
Épreuve facultative (**) Langue vivante étrangère	<b>UF</b>	-	Ponctuelle orale	15 min + 5 min préparation	Ponctuelle Orale	15 min + 5 min préparation	Ponctuelle orale	15 min + 5 min préparation

(\*) Le candidat choisit la langue vivante parmi la liste suivante : anglais, allemand, italien et espagnol.

(\*\*) La langue choisie au titre de cette épreuve doit être différente de celle choisie au titre de l'épreuve E4.